



2024 - AVIS AUX NAVIGATEURS N° 9

RÉGION MAISONNEUVE
SECTION MONTRÉAL-LAC ONTARIO

Quai de Côte Ste-Catherine – Bollard manquant

Veillez noter qu'il n'y a actuellement pas de bollard à l'extrémité est du quai de Côte Sainte-Catherine. Par conséquent, les navires doivent être amarrés à au moins 40 mètres du coin jusqu'à ce que le bollard soit remplacé.



Le 10 Avril 2024